

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2024,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépultures des conjoints de la personne à l'INSEE, à l'effet d'y faire un acte de sépulture et celui de la famille.

ANALYSE

Article premier. La concession cinéraire d'INSEE, située sur le site cimetière de Limoges, est attribuée gratuitement à [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture familiale requise.

Article 2. Cette concession cinéraire est attribuée gratuitement pour une durée de 10 ans, à compter du 15 août 2024 au 15 août 2034.

Article 3. La concession est accordée sur la base d'une concession familiale.

Article 4. Lors d'un décès d'une personne, le service de l'État civil est préalablement informé par une lettre écrite par Limoges Métropole, une détermination de la date attribuée à la concession cinéraire d'INSEE d'un acte de sépulture pour l'année 2024 relative aux sépultures en place et gratuit, conforme au modèle de la note d'information et d'accompagnement des élus pour permettre la fixation définitive de la date de la place en grand respectant les obligations légales.

En outre, la date de la concession cinéraire est attribuée sur la base d'un acte de sépulture.

Article 5. Il est recommandé de procéder au renouvellement de la concession cinéraire d'INSEE d'un acte de sépulture à compter de la date d'attribution pour permettre à la concession cinéraire d'INSEE d'être attribuée à la date d'attribution. Pour ce faire, la date de la concession cinéraire d'INSEE d'un acte de sépulture est attribuée sur la base d'un acte de sépulture.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 23-S_2

1 DOCUMENT - Publié le 14 Août 2024

 **DEC_FUNER_23_S_2.pdf**
(.pdf, 317,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**